

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-CINQ OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Claudie FUZEWSKI, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22
(Madame Bernadette LAPAQUE, ne
participe pas au vote)

Convoqués le :
19/10/2022

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoints au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Monsieur Michel LEICK, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Farès CHABI, Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Clément CONROUX.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.
Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc PINAULT.

Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michèle WIBRATTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane LEEMAN

=====

**POINT 2022-61- Participation exceptionnelle à l'association « le foyer culturel »
et achat d'un tableau dans le cadre de l'organisation d'une exposition
de peinture**

Rapporteur : Marc PINAULT

Chaque année, le Conseil Municipal est appelé à examiner des demandes de participations financières émanant d'associations Moulinoises.

Dans le cadre de l'exposition de peinture de l'association « le foyer culturel » qui se déroulera les 19 et 20 novembre 2022, Madame la Présidente de l'association a saisi la commune afin de disposer d'un soutien financier.

Par ailleurs, la commune acquiert, lors de ces expositions, un tableau original auprès de l'un des exposants afin de garnir les salles et bureaux de la commune.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VERSE une participation financière de 100,00 € à « l'association foyer culturel » afin de faciliter l'organisation de cette manifestation,

DECIDE d'acheter un tableau pour un montant maximum de 350,00 € dont la somme sera versée directement à l'artiste.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

(Madame Bernadette LAPAQUE, Présidente de l'Association « Le Foyer Culturel », ne participe pas au vote)

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 25/10/2022

Le secrétaire de séance,
Stéphane LEEMAN

Le Maire,
Jean BAUCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20221025-2022-61-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2022

Affichage : 28/10/2022



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.